



Bureau de la consommation

BULLETIN TRIMESTRIEL SUR LA CONSOMMATION

OCTOBRE 1997 • VOLUME 2, NUMÉRO 4

DANS CE NUMÉRO

- Qui fait faillite?
- Qu'est-ce qui déclenche la faillite?
- Est-ce que les gens acculés à la faillite ont d'autres recours?
- Quelles sont les attitudes courantes à l'égard de la faillite?

Pourquoi l'augmentation des faillites personnelles?

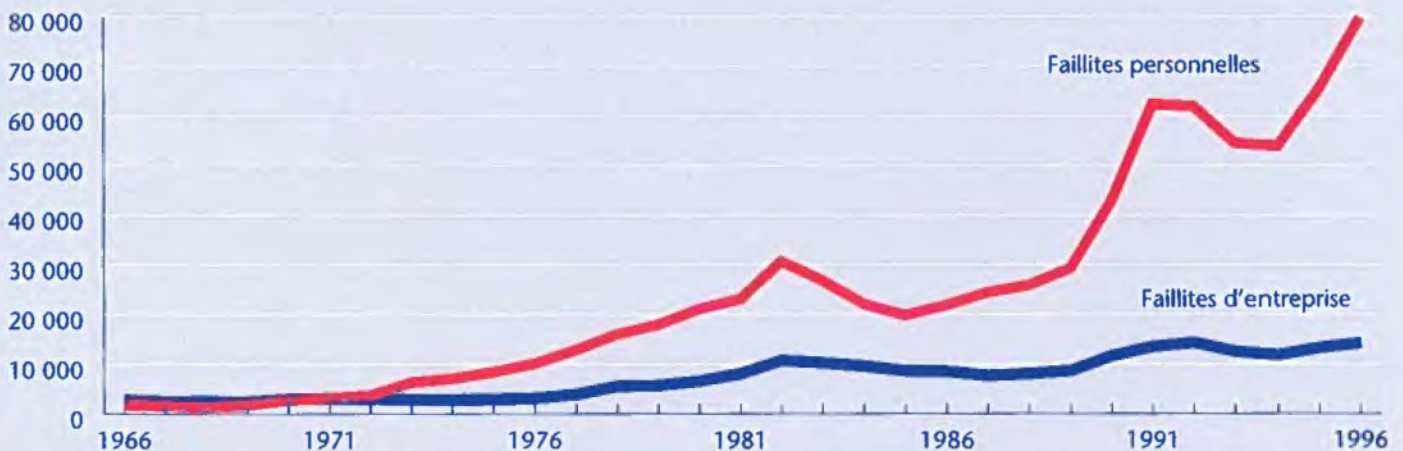
Les faillites personnelles atteignent des niveaux sans précédent au Canada : en 1996, les 79 631 faillites enregistrées représentaient une augmentation de 22 % par rapport à 1995 (voir la figure 1). Voilà qui peut étonner compte tenu de la croissance économique soutenue qu'affiche le Canada. En effet, les faillites d'entreprises ont régressé de 13 % au cours des sept premiers mois de l'année; mais le nombre de faillites de particuliers a grimpé de 12 % au cours de cette période.

Pour bien comprendre ce phénomène, le Bureau de la consommation a commandé une étude sur les causes de l'insolvabilité à COMPAS Research et au Centre for Policy and Program Assessment de l'Université Carleton. Les chercheurs ont interrogé 1 094 personnes de toutes les régions du Canada qui s'étaient adressées à un syndic des faillites en mars et avril 1997 au sujet de la protection contre leurs créanciers. Le dernier sondage effectué au Canada avait été réalisé 20 années auparavant et la dernière étude américaine

approfondie, en 1981. En plus d'aborder de nouveaux sujets, l'étude a repris les mêmes questions que les précédentes afin de cerner l'évolution survenue au cours des deux dernières décennies.

Ce numéro du *Bulletin de la consommation* rend compte des résultats préliminaires du dernier sondage et s'intéresse à plusieurs questions : Qui fait faillite? Qu'est-ce qui provoque l'insolvabilité? Y avait-il d'autres recours que la faillite? Les attitudes à l'égard de la faillite ont-elles évolué?

Figure 1
Total des faillites personnelles à la hausse



Source : Résumé statistique annuel du Bureau du surintendant des faillites

Qui fait faillite?

La tendance à la hausse des faillites personnelles pourrait s'expliquer par le fait qu'au cours des 20 dernières années, les femmes, les étudiants et les travailleurs autonomes du Canada ont pu accumuler et conserver des dettes, et ainsi joindre les rangs des éventuels débiteurs à risque. Alors qu'il peut y avoir d'autres groupes méritant autant d'attention, ces groupes ont été choisis parce que des comparaisons avec des données antérieures sont possibles.

Les **femmes** composent une plus forte proportion que jamais des personnes qui font faillite : 41 % aujourd'hui comparativement à 25 % il y a 20 ans. Il se peut que leur autonomie économique de plus en plus prononcée ait contribué à cette évolution. La situation est conforme à la participation de plus en plus forte des femmes au marché du travail et à l'accès élargi au crédit qui s'ensuit. Cette évolution pourrait aussi s'expliquer par le fait qu'il y a plus de familles monoparentales, dirigées par des femmes, qu'il y a 20 ans.

Les **étudiants** doivent maintenant porter un plus lourd fardeau d'endettement que leurs prédécesseurs. La valeur en dollars des

prêts fédéraux et provinciaux aux étudiants a presque triplé de 1990 à 1995. De plus, les étudiants doivent souvent composer avec le chômage, le sous-emploi et des revenus instables après l'obtention de leur diplôme, ce qui nuit à leur capacité de rembourser leur prêt. Environ 25 % des répondants ont déclaré avoir un prêt étudiant et 10 % ont signalé que cette dette était l'un des principaux facteurs de leur insolvabilité. Par contre, moins de 1 % des personnes acculées à la faillite il y a 20 ans avaient contracté un prêt étudiant.

Les **travailleurs autonomes** ainsi que les propriétaires de petites entreprises constituent également une forte proportion des Canadiens qui déclarent une faillite personnelle. Bien que 10 % des répondants aient déclaré tirer leur principal revenu du travail autonome au moment de l'insolvabilité, près de 25 % ont dit avoir travaillé à leur compte au cours des cinq années précédentes. Les travailleurs autonomes avaient également un niveau médian de dettes 2,5 fois supérieur à celui des autres répondants (50 000 \$ comparativement à 20 000 \$).

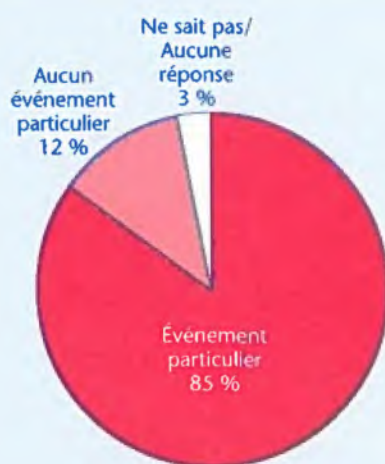
Qu'est-ce qui a provoqué l'insolvabilité?

Une très forte majorité des répondants (85 %) ont indiqué que certains événements ou certaines dettes avaient déclenché l'insolvabilité. Pour 25 % d'entre eux, le déclin du revenu occasionné par une perte d'emploi était, et de loin, le facteur le plus important. Les prêts étudiants, les problèmes conjugaux, les dettes de cartes de crédit, le « harcèlement des créanciers » et l'incapacité de rembourser les prêts (en raison de

paiements excessifs du service à la dette) figuraient tous en bonne place parmi ces facteurs (voir la figure 2).

On a également demandé aux répondants quels étaient, outre les déclencheurs de la faillite, les facteurs qui y avaient contribué. Les facteurs qui venaient en tête de liste, c'est-à-dire « le manque d'emploi » et « trop d'emprunts ou un abus des cartes de crédits », ont été jugés importants par 53 % et 50 % des répondants respectivement.

Figure 2
Événements/Dettes déclenchant l'insolvabilité



Source : COMPAS pour Industrie Canada, 1997

Les répondants avaient-ils d'autres recours que la faillite?

Les résultats du sondage donnent à croire que la plupart des répondants n'avaient à peu près d'autre choix que de déclarer faillite pour redresser leur situation financière.

Bon nombre avaient connu une certaine instabilité financière ou une baisse de revenus jusqu'à deux ans avant de déclarer faillite. Près de la moitié des répondants ont déclaré avoir été prestataires de l'assurance-emploi ou de l'aide sociale au cours des deux années précédentes (voir la figure 3). Le fait que les répondants aient touché de l'argent de ces deux sources révèle que leur situation financière était précaire ou avait pris un virage sérieux.

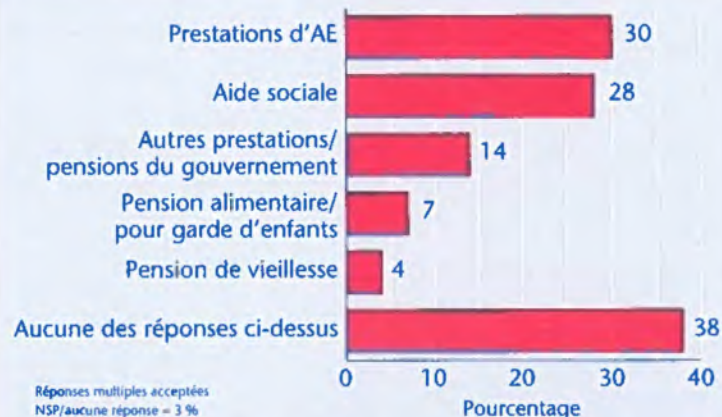
En plus de révéler qu'ils étaient admissibles à divers programmes d'aide gouvernementaux, de nombreux répondants ont échoué un test de marché capital. Les deux tiers d'entre eux ont déclaré avoir fait une demande de crédit dans les deux années précédant la faillite. Or, 63 % se sont vu opposer un refus par des créanciers potentiels. Étant donné les prévisions de revenus et les dettes de ces personnes, ces créanciers avaient déterminé qu'elles ne pouvaient emprunter davantage.

Lorsque les répondants ont pris conscience de la gravité de leur situation financière, presque tous (93 %) ont pris des mesures en vue d'éviter une détérioration de leur situation. Les deux tiers ont déclaré avoir réduit leurs dépenses, la moitié ont renégoциé leurs dettes avec leurs créanciers et 44 % ont consolidé leurs prêts. Environ 20 % ont soit pris un deuxième emploi ou sollicité des conseils professionnels. Seuls 7 % ont indiqué n'avoir pris aucune mesure pour éviter la faillite (voir la figure 4).

Une majorité des répondants (59 %) ont également pris d'autres dispositions pour rééchelonner leurs dettes. La méthode privilégiée, et de loin (39 %), était le recours aux cartes de crédit pour rembourser d'autres dettes. Bien que cette activité puisse s'avérer contre-productive (en raison des forts taux d'intérêt prélevés sur le solde de certaines cartes de crédit), beaucoup semblent considérer cette mesure comme une tentative ultime de gagner du temps jusqu'à ce que le revenu se rétablisse ou que l'on vende un bien. Une bonne proportion des répondants ont liquidé des éléments d'actif soit en encaissant leur REER (17 %) ou en vendant leur maison (8 %). Certains ont utilisé d'autres modes de financement pour d'importants achats, y compris la location d'une voiture (13 %) et l'achat sans versement initial (10 %) (voir la figure 5).

Cela donne à croire que la seule voie ouverte à bon nombre des répondants en vue de redresser leur situation financière était de déclarer faillite. Beaucoup connaissaient une situation financière précaire jusqu'à deux années avant la faillite. De plus, presque tous ont tenté de respecter leurs obligations financières, même si leurs efforts n'ont pas porté fruit.

Figure 3
Sources choisies de revenu au cours des deux dernières années



Source : COMPAS pour Industrie Canada, 1997

Figure 4
Efforts déployés pour éviter la faillite



Source : COMPAS pour Industrie Canada, 1997

Figure 5
Activités au cours des deux dernières années



Source : COMPAS pour Industrie Canada, 1997

Quelles sont les attitudes courantes à l'égard de la faillite?

Le sondage a aussi porté sur les perceptions à l'égard de la faillite. On a demandé aux répondants de commenter les répercussions perçues d'une déclaration de faillite.

- Près de la moitié (46 %) croyaient que la faillite était « plus acceptable qu'elle ne l'était il y a 10 ans ».
- Près de la moitié (47 %) considéraient la faillite comme « une décision financière comme toute autre ».
- La majorité (57 %) étaient d'accord avec l'énoncé suivant : « La faillite est une façon de surmonter les infortunes du passé et de recommencer ».
- Le quart (26 %) estimaient que la faillite était « signe d'un échec personnel »

tandis que 47 % croyaient qu'elle était « une chose négative aux yeux des autres ».

Près des trois quarts des répondants étaient d'avis que la déclaration de faillite aurait un effet considérable sur leur aptitude à emprunter à l'avenir. Seuls 17 % affichaient une attitude neutre à cet égard, tandis que les autres 8 % croyaient que la faillite n'aurait pas d'effet prononcé. Cela laisse entendre que les gens croient fermement que les éventuels créanciers porteront une mauvaise note à leur dossier à la suite d'une faillite.

Pour plusieurs raisons, il est impossible de tirer des conclusions quant à l'effet de l'évolution des attitudes sur le nombre de faillites personnelles. Il n'existe tout d'abord aucun point de référence pour

évaluer l'évolution des attitudes à l'égard de l'insolvabilité, et encore moins les effets des attitudes sur la décision de déclarer faillite. Deuxièmement, le sondage n'a pas cherché à cerner les motifs des personnes acculées à l'insolvabilité. Enfin, d'autres facteurs accessoires, tels que la source de renseignements sur la possibilité de faillite, pourraient avoir eu des effets importants sur l'attitude de la personne. Par exemple, dans ce sondage, 62 % des répondants avaient entendu parler de la faillite comme solution de leur « famille » ou leurs « amis » — probablement des personnes dont ils respectaient l'opinion.

Selon ce que nous savons, il est trop tôt pour en venir à des conclusions bien arrêtées quant à l'effet des attitudes sur la décision de déclarer faillite.

Pour plus de renseignements

- au sujet de l'étude sur la faillite, veuillez vous adresser à :
Konstantinos Georgaras, analyste.
Internet :
georgaras.konstantinos@ic.gc.ca
Tél. : (613) 952-2771
- sur le *Bulletin trimestriel sur la consommation*, communiquer avec Bernard A. Keating, économiste principal.
Internet : keating.bernard@ic.gc.ca
Tél. : (613) 952-8883

Ou écrire au :

Bureau de la consommation
Industrie Canada
9^e étage, tour est
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Télé. : (613) 952-6927

Le *Bulletin trimestriel sur la consommation* est également disponible au Carrefour des consommateurs, la page d'accueil du Bureau de la consommation, sur *Strategis*, le site Web de renseignements sur le commerce d'Industrie Canada :

En français
<http://strategis.ic.gc.ca/bc>
En anglais
<http://strategis.ic.gc.ca/oca>
ISSN 1206-9744
51597 B

Les constatations à ce jour

Les causes qui sous-tendent l'augmentation actuelle du nombre de faillites personnelles doivent être approfondies, mais les constatations préliminaires du sondage permettent certaines observations.

Tout d'abord, on peut expliquer en partie la forte augmentation du nombre de faillites personnelles par l'augmentation du nombre de certains types de débiteurs, notamment les femmes, les étudiants et les travailleurs autonomes. L'endettement croissant au sein de ces groupes découle des changements fondamentaux que subissent la société et l'économie canadiennes. Bon nombre de ces tendances, surtout l'amélioration de l'accès au crédit, sont essentiellement favorables. Elles entraînent toutefois une conséquence malheureuse, soit un niveau plus élevé de faillites personnelles.

Deuxièmement, la plupart des personnes qui sont acculées à la faillite vivent un événement ou un épisode d'endettement bien précis qui déclenche l'insolvabilité. La plupart du temps, du moins dans ce sondage, le facteur de déclenchement a

été une baisse de revenus occasionnée par la perte d'un emploi. Les prêts étudiants, les problèmes conjugaux et les dettes de cartes de crédit sont d'autres facteurs courants.

Troisièmement, la vaste majorité des répondants n'avaient aucune solution de rechange à la faillite. Près des deux tiers ont confirmé qu'avant la faillite, ils avaient éprouvé de graves problèmes financiers. Et peu importent les causes de leurs problèmes, plus de 9 sur 10 ont pris des mesures concrètes pour éviter la faillite.

Quatrièmement, on ne sait trop si les attitudes sont en cause dans l'augmentation des faillites. D'une part, près de 50 % des répondants croient que la faillite est « plus acceptable qu'elle ne l'était il y a 10 ans ». Par contre, 47 % croient que « la faillite est une chose négative aux yeux des autres ».

Le rapport détaillé du sondage sera publié sur le site Web du Bureau de la consommation (<http://strategis.ic.gc.ca/bc>) tôt l'an prochain.